

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231103-2023-DM-149A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Publié - Notifié le 09.11.2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Par déléguation de signature,
Le Rédacteur
Fagwa IMZIL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles - Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-149A du 03 novembre 2023

OBJET : URBANISME - Actes relatifs au droit d'occupation des sols - Permis de Construire (2.2.2).
URBANISME - Dépôt d'un Permis de construire - Extension du groupe scolaire St Exupéry - Parcelle cadastrée AO 373, sise Place de la République.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a pour projet l'extension de l'école Saint Exupéry avec l'implantation d'un bâtiment modulaire - Parcelle cadastrée AO 373, sise Place de la République, 95190 Goussainville,

Considérant que pour ce faire, un permis de construire doit être déposé,

DECIDE

Article 1^{er} : DE DEPOSER un permis de construire pour l'extension de l'école Saint Exupéry par l'implantation d'un bâtiment modulaire, sise Place de la République - 95190 Goussainville, parcelle cadastrée AO 373.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-149A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-09T10-22-58.01 (MI248714799)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231103-2023-DM-149A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - Dépôt d'un Permis de construire - Extension
du groupe scolaire St Exupéry - Parcelle cadastrée
AO 373, sise Place de la République.
Date de décision : 03/11/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 149.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/11/23 à 10:22

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 09/11/23 à 10:22

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 09/11/23 à 10:28